

COMMISSION PERMANENTE du 15 AVRIL 2024

Décision légalisée en préfecture le 19 avril 2024 sous le n° 042-224200014-20240415-411352-DE-1-1

PRESIDENT DE SEANCE : M. Georges ZIEGLER

PRESENTS : Mme Farida AYADENE, Mme Arlette BERNARD, Mme Corinne BESSON-FAYOLLE, M. Jean-Yves BONNEFOY, Mme Sylvie BONNET, Mme Chantal BROUSSE, Mme Nicole BRUEL, Mme Huguette BURELIER, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Véronique CHAVEROT, M. Jean-François CHORAIN, Mme Danièle CINIÉRI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Sylvain DARDOULLIER, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Daniel FRECHET, M. Valéry GOUTTEFARDE, M. Régis JUANICO, Mme Pascale LACOUR, M. Jérémie LACROIX, M. Jean-Jacques LADET, M. Bernard LAGET, M. Eric LARDON, M. Lucien MURZI, M. Yves PARTRAT, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Fabienne PERRIN, Mme Valérie PEYSSELO, M. Hervé REYNAUD, Mme Séverine REYNAUD, Mme Clotilde ROBIN, Mme Nadia SEMACHE, Mme Marie-Michelle VIALLETON, M. Pierre VERICEL, M. Georges ZIEGLER.

PROCURATIONS : M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Mme Marianne DARFEUILLE donne pouvoir à M. Pierre VERICEL, M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Sylvie GENE BRIER donne pouvoir à M. Jean-Yves BONNEFOY, M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Danièle CINIÉRI, M. Antoine VERMOREL-MARQUES donne pouvoir à Mme Huguette BURELIER.

Rapport n° 1.1-JLA-4-20292

**DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA MOBILITÉ ENTRE LYON ET SAINT-ETIENNE (MOBILYSE)
SECTEUR DE TERNAY-GIVORS - AVIS SUR LES SOLUTIONS D'AMÉNAGEMENT**

VU

- l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délégation générale à la Commission permanente adoptée par délibération de l'Assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021.

CONSIDÉRANT

La lettre de saisine de Madame la Préfète du Rhône du 19 février 2024 sollicitant le Département de la Loire à faire parvenir par écrit son avis sur les solutions étudiées pour l'aménagement du secteur de Ternay-Givors.

SYNTHÈSE DU CONTEXTE

En lien avec l'élaboration de la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) et la recherche de solutions alternatives à l'A45, l'Etat a engagé en 2018 des études et réflexions visant à améliorer les déplacements entre Lyon et Saint-Etienne (démarche MobilLySE).

Lors du dernier comité stratégique du 5 juin 2023 puis du comité de pilotage du secteur Sud Loire du 13 novembre 2023, un point d'avancement général sur le plan d'actions multimodal a été effectué, décliné par axes : ferroviaire, intermodalité et modes actifs, routes.

En parallèle, s'est tenu le comité de pilotage du nœud Ternay-Givors en octobre 2023 qui a été l'occasion de présenter plus particulièrement les solutions de franchissement du Rhône par un nouvel ouvrage routier.

En amont d'un prochain comité de pilotage et du lancement d'une procédure réglementaire de débat public, Madame la Préfète du Rhône vient de solliciter les partenaires de la démarche pour qu'ils fassent parvenir leur avis sur les solutions étudiées pour le secteur de Ternay-Givors.

Pour précision, six variantes de franchissement routier sont proposées en complément des actions sur les autres modes de déplacements :

- nouvel ouvrage de franchissement dans Grigny au Nord de l'ouvrage ferroviaire avec réaménagement du réseau routier secondaire (variante A2),
- nouvel ouvrage à proximité du pont existant de Chasse-sur-Rhône et conservation du pont existant pour les modes doux (variante B5),
- combinaison des deux variantes précédentes (variante A2B5),
- élargissement du pont existant sur le Rhône par un nouvel ouvrage avec mise à 2x3 voies et Bande d'Arrêt d'Urgence (BAU) entre Givors (échangeur 9.1) et le nœud autoroutier (variante C),
- mise à 2x3 voies et BAU entre l'échangeur 8 de Chasse-sur-Rhône et le nœud autoroutier et création de BAU sur le pont existant et sur la section côté Givors (variante C') intégrant une sous-variante C''consistant uniquement en la création de BAU,
- combinaison des variantes C' et B5.

A ce stade des études, les différentes solutions ont fait l'objet d'une analyse multicritères mettant en évidence les avantages et inconvénients de chaque solution. S'agissant du trafic sur l'A47, trois familles de variantes se distinguent :

- celles permettant une amélioration significative des conditions de circulation : variantes A2B5 et C,
- celles n'ayant aucun impact sur le trafic autoroutier : variantes A2, B5, C' et C'',
- celles ayant un impact intéressant uniquement sur le réseau routier local : variantes B5 et C'B5.

Au vu par ailleurs des autres éléments du dossier et des enjeux de déplacement entre Lyon et Saint-Etienne, il ressort que la variante C présente le plus d'intérêt pour les conditions de circulation sur l'A47, à terme, y compris avec l'hypothèse d'un report modal ambitieux.

Dans ce contexte, au regard de l'avancée générale de la démarche d'amélioration des conditions de circulation entre Lyon et Saint-Etienne et des conclusions actuelles des études traitant spécifiquement du nœud de Ternay-Givors, le Département est favorable :

- Sur le secteur de Ternay-Givors :

- * à la dissociation des flux de transit et d'échanges locaux dans la recherche des solutions,
- * à une solution préférentielle, la variante C apportant des gains significatifs en termes de temps de parcours et de conditions de circulation,
- * à l'intégration urbaine renforcée des voies autoroutières,
- * à la poursuite de la concertation et de l'association de l'ensemble des acteurs.

- Sur les autres actions de la démarche MobilLySE concourant à l'amélioration des déplacements sur ce secteur :

- * au report modal, tous modes confondus,
- * aux aménagements ferroviaires significatifs à court, moyen et long termes,
- * à la continuité cyclable entre les territoires métropolitains.

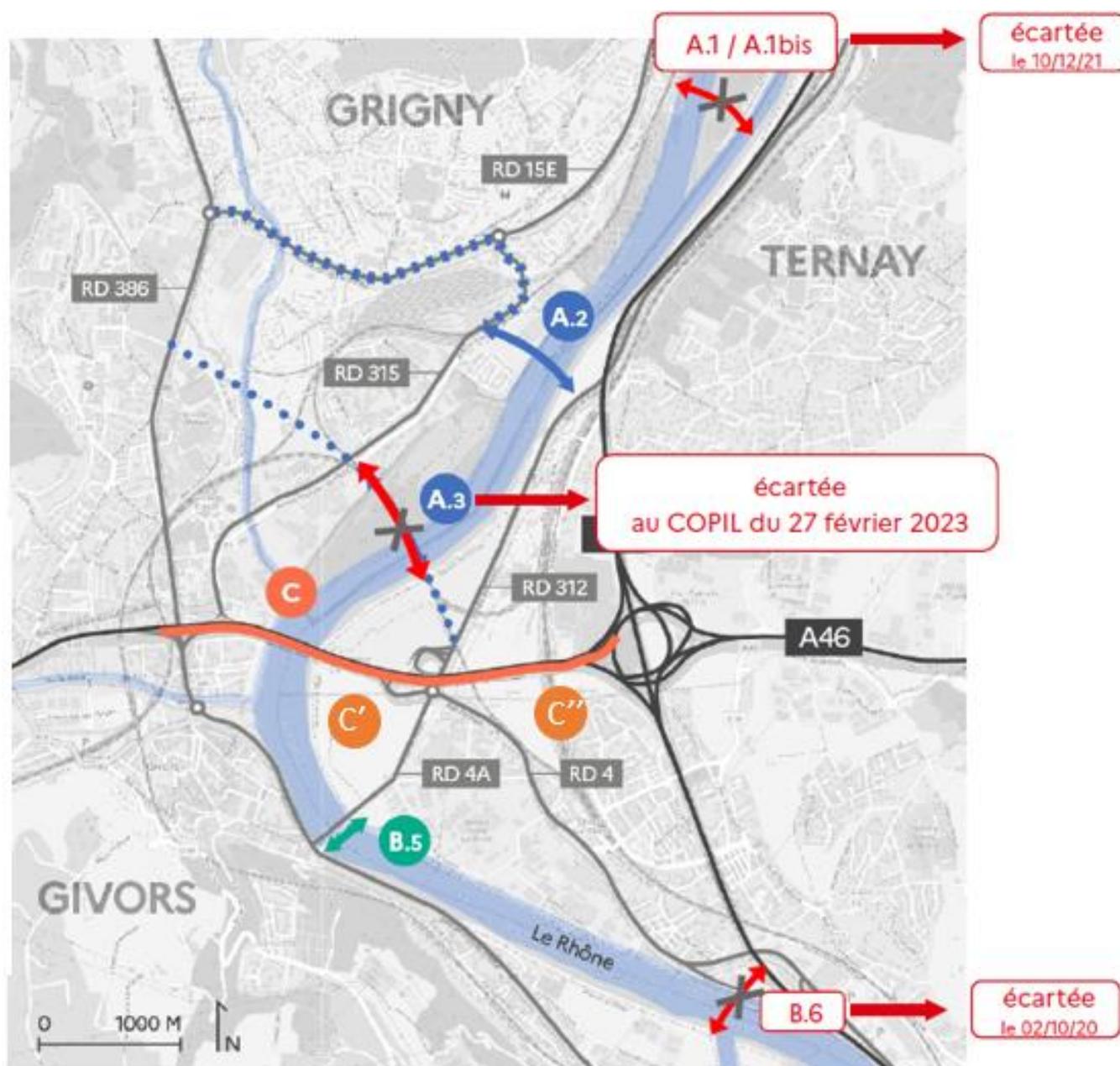
DÉCISION : la Commission permanente décide :

- d'émettre un avis favorable sur le secteur de Ternay-Givors, à :
 - * la dissociation des flux de transit et d'échanges locaux dans la recherche des solutions,
 - * une solution préférentielle, la variante C apportant des gains significatifs en termes de temps de parcours et de conditions de circulation,
 - * l'intégration urbaine renforcée des voies autoroutières,
 - * la poursuite de la concertation et de l'association de l'ensemble des acteurs,
- de rappeler la nécessité d'aménager le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL) permettant, entre autres, une desserte ferroviaire efficace entre la Métropole stéphanoise et l'aéroport Lyon Saint-Exupéry,
- de demander aux services de l'Etat la prise en compte de son avis dans la poursuite des études du dossier.

Adopté à l'unanimité

Date de publication : 19 avril 2024

Annexe : plan de situation des variantes





**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



A24-01143 21/02/2024

CABINET DU PRESIDENT

21 FEV. 2024

ARRIVEE

Lyon, le 19 FEV. 2024

La Préfète,
Secrétaire Générale,
Préfète déléguée pour l'égalité des
chances

À

Liste des destinataires in fine

Dans le cadre de la démarche d'amélioration des mobilités entre Saint-Étienne et Lyon vous trouverez ci-joint, le compte-rendu de la réunion du 6 octobre 2023 du comité de pilotage spécifique au secteur de Givors, Ternay et Chasse-sur-Rhône dont le projet vous a été soumis préalablement.

Lors de cette réunion, les différentes solutions d'aménagements routiers de ce secteur ont été examinées, en complément des actions déjà engagées ou à l'étude sur les modes alternatifs à la voiture individuelle et sur le report modal. Depuis, la DREAL a engagé les études d'approfondissement sur les solutions d'encorbellement pour sécuriser le pont de Givors de l'A47 et y adjoindre des bandes d'arrêt d'urgence.

En amont d'une prochaine réunion du comité de pilotage au 1^{er} semestre 2024, pour permettre l'engagement de la concertation publique, je vous remercie de me faire parvenir par écrit, votre avis sur les différentes solutions étudiées y compris les aménagements communs à toutes les variantes étudiées et sur les aménagements d'intégration urbaine des infrastructures. En préalable à cet avis écrit, la DREAL reviendra vers chacun de vous pour des échanges bilatéraux sur ces solutions d'aménagements. À toutes fins utiles, l'ensemble de ces éléments sont synthétisés en annexe.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

La sous-préfète en charge du Rhône-Sud


Charlotte CRÉPON

Liste des destinataires

- Idir BOUMERTIT, député de la 14^{ème} circonscription du Rhône,
- Cyrille ISAAC-SIBILLE, député de la 12^{ème} circonscription du Rhône,
- Jean-Luc FUGIT, député de la 11^{ème} circonscription du Rhône,
- Thomas GASSILLOUD, député de la 10^{ème} circonscription du Rhône,
- Caroline ABADIE, députée de la 8^{ème} circonscription de l'Isère,
- Emmanuel MANDON, députée de la 3^{ème} circonscription de la Loire,
- Quentin BATAILLON, député de la 1^{ère} circonscription de la Loire,
- Andrée TAURINYA, députée de la 2^{ème} circonscription de la Loire,
- Sylvie BONNET, députée de la 4^{ème} circonscription de la Loire,
- Jean-Pierre TAITTE, député de la 6^{ème} circonscription de la Loire,
- Bernard FIALAIRE, sénateur du Rhône,
- François-Noël BUFFET, sénateur du Rhône,
- Etienne BLANC, sénateur du Rhône,
- Thomas DOSSUS, sénateur du Rhône,
- Catherine DI FOLCO, sénatrice du Rhône,
- Gilbert-Luc DEVINAZ, sénateur du Rhône,
- Raymonde PONCET, sénatrice du Rhône,
- Michel SAVIN, sénateur de l'Isère,
- Damien MICHALLET, sénateur de l'Isère,
- Didier RAMBAUD, sénateur de l'Isère,
- Frédérique PUISSAT, sénatrice de l'Isère,
- Guillaume GONTARD, sénateur de l'Isère,
- Pierre-Jean ROCHETTE, sénateur de la Loire,
- Hervé REYNAUD, sénateur de la Loire,
- Cécile CUKIERMAN, sénatrice de la Loire,
- Jean-Claude TISSOT, sénateur de la Loire,
- Bruno BERNARD, président du SYTRAL,
- Laurent WAUQUIEZ, président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- Christophe GUILLOTEAU, président du Conseil départemental du Rhône,
- Jean-Pierre BARBIER, président du Conseil départemental de l'Isère,
- Georges ZIEGLER, président du Conseil départemental de la Loire,
- Bruno BERNARD, président de la Métropole de Lyon,
- Gaël PERDRIAU, président de Saint-Etienne Métropole,
- Eric BLACHON, président du Conseil de Développement de Saint-Etienne Métropole,
- Bruno BERNARD, président du SCOT de l'agglomération Lyonnaise,
- Régis CHAMBE, président du SCOT des Monts du Lyonnais,
- Philippe DELAPLACETTE, président du SCOT des Rives du Rhône,
- Morgan GRIFFOND, président du SCOT Ouest Lyonnais,
- Thierry KOVACS, président du Syndicat Mixte des Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise,
- Béatrice VESSILLER, présidente de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise,
- Interscot (M S.ROLLAND et M J.TOURTIER), à: Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine de Lyon,
- Jean-Pierre BERGER, président de l'agence d'urbanisme Epures,
- Pierre BALLELIO, président de la communauté de communes du Pays de l'Ozon,
- Françoise GAUQUELIN, présidente de la communauté de communes de la Vallée du Garon,
- Renaud PFEFFER, président de la communauté de communes du Pays Mornantais,
- Thierry KOVACS, président de la communauté d'agglomération Vienne Condrieu,
- Daniel MALOSSE, président de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais,
- Régis CHAMBE, président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais,
- Serge RAULT, président de la Communauté de Communes du Pilat Rhodannien ,

Liste des destinataires (suite)

- Grégory DOUCET, maire de Lyon,
- Véronique DÉCHAMPS, maire de la Mulatière,
- Clotilde POUZERGUE, maire d'Oullins,
- Jérôme MOROGE, maire de Pierre-Bénite,
- Blandine FREYER, maire d'Irigny,
- Marylène MILLET, maire de Saint-Genis-Laval,
- Serge BERARD, maire de Brignais,
- Catherine STARON, maire de Vourles,
- Pascal OUTREBON, maire de Taluyers,
- Fabien BREUZIN, maire de Saint-Laurent-d'Agny,
- Renaud PFEFFER, maire de Mornant,
- Damien COMBET, maire de Chaponost,
- Olivier BIAGGI, maire de Orliénas,
- Pierre FOUILLAND, maire de Montagny,
- Xavier ODO, maire de Grigny,
- Christian DUCHÊNE, maire de Saint Fons,
- Murielle LAURENT, maire de Feyzin,
- Alain VIOLLET, maire de Corbas,
- Olivier ARAUJO, maire de Charly,
- Julien VUILLEMARD, maire de Vernaison,
- Pierre BALLELIO, maire de Saint-Symphorien-d'Ozon,
- Françoise GAUQUELIN, maire de Millery,
- Michel BOULUD, maire de Simandres,
- Jean-Philippe CHONE, maire de Communay,
- Guy BARRAL, maire de Solaize,
- Mireille BONNEFOY, maire de Serezin du Rhône,
- Mattia SCOTTI, maire de Ternay,
- Christophe BOUVIER, maire de Chasse sur Rhône,
- Guy MARTINET, maire de Loire sur Rhône,
- Mohamed BOUDJELLABA, maire de Givors,
- Virginie OSTOJIC, maire de Saint Romain en Gier,
- Yves GOUGNE, maire de Beauvallon,
- Annick GUICHARD, maire de Trèves,
- Jean-Pierre CID, maire de Chabanière,
- Marc JANDOT, maire de Dargoire,
- Jérôme GABIAUD, Maire de Tartaras,
- Bernard LAGET, Maire de Chateauneuf,
- Vincent BONY, maire de Rive-de-Gier,
- Denis BARRIOL, maire de Génilac,
- Gérard TARDY, maire de Lorette,
- Luc FRANCOIS, maire de La Grand-Croix,
- Julien VASSAL, maire de l'Horne,
- Hervé REYNAUD, maire de Saint-Chamond,
- Marc CHAVANNE, maire de Saint-Jean-Bonnefonds,
- Ramona GONZALEZ-GRAIL, maire de la Talaudière,

Liste des destinataires (suite)

- Séverine BOURGEOIS, directrice du CEREMA Centre-Est,
- Philippe GUERAND, président de la Chambre régionale de Commerce et d'industrie,
- Philippe VALENTIN, président de la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Saint-Etienne,
- Béatrice LELOUP, directrice territoriale SNCF Réseau,
- Olivier DEVAUX, directeur régional TER Auvergne Rhône Alpes, SNCF Mobilités,
- Françoise NOARS, secrétaire générale pour les affaires régionales,
- Louis LAUGIER, préfet de l'Isère,
- Alexandre ROCHATTE, préfet de la Loire,
- Jacques BANDERIER, directeur départemental des territoires du Rhône,
- Xavier CEREZA, directeur départemental des territoires de l'Isère,
- Elise REGNIER, directrice départementale des territoires de la Loire,
- Véronique MAYOUSSE, directrice interdépartementale des Routes – Centre-Est,
- Jean-Philippe DENEUVY, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Rodolphe GINTZ, directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités, Ministère de la transition écologique